

# Travaux

**FIN JUILLET À FIN OCTOBRE 2024**

**SAINT-JULIEN-EN-GNEVOIS**  
(Rue du Salève / Promenade du Crêt)

**1<sup>ÈRE</sup> ÉTAPE**

**TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX  
D'EAU POTABLE, D'EAUX USÉES ET  
D'EAUX PLUVIALES**



# PHASE 1 : DU 29 JUILLET AU 31 AOÛT \*

Durant le mois d'août \*, des travaux ont lieu sur la Rue du Salève afin de restructurer le réseau d'eaux usées et de créer un réseau d'eaux pluviales.

\* sauf aléas de chantier



## Vos conditions de circulation :

- Rue du Salève en double sens durant le mois d'août (suppression des places de stationnement «Zone bleue»)
- Rue du Léman, Rue du Salève et Promenade du Crêt en impasse au niveau du rond-point (giration impossible)
- Promenade du Crêt : accès par la Descente du Crêt ou la Rue Jean Verne
- Rue du Léman : accès par les Rues de la Saint-Martin ou Jean Verne



## Informations pratiques :

**Piétons** : accès maintenu durant tout le chantier

**Parking Place du Marché** : accès maintenu par la Rue Berthollet

INFORMATIONS : [www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr)

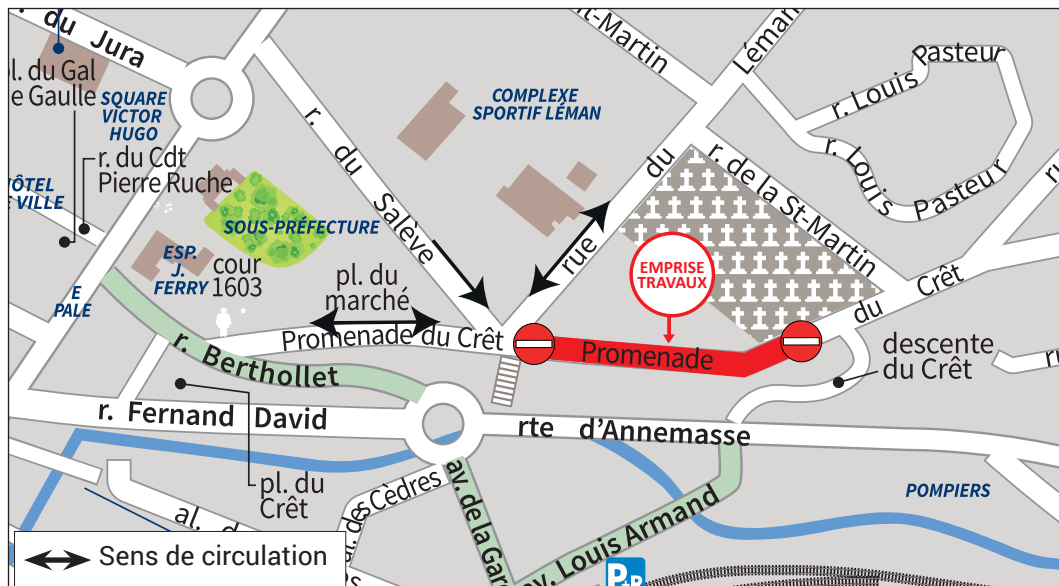
CONTACT : [eau-assainissement@cc-genevois.fr](mailto:eau-assainissement@cc-genevois.fr)

## PHASE 2 : FIN AOÛT À FIN OCTOBRE \*



De fin août à fin octobre \*, les travaux se poursuivront sur la Promenade du Crêt afin de renforcer le réseau d'eau potable, de créer le réseau d'eaux pluviales et de rénover le réseau d'eaux usées.

\* sauf aléas de chantier



### Vos conditions de circulation :

- Promenade du Crêt : route barrée

### Informations pratiques :

**Piétons** : accès maintenu durant tout le chantier

Conscients des désagréments liés aux travaux, nous vous remercions de votre compréhension.

**INFORMATIONS** : [www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr)  
**CONTACT** : [eau-assainissement@cc-genevois.fr](mailto:eau-assainissement@cc-genevois.fr)



**UN CHANTIER EN  
PLUSIEURS ÉTAPES  
POUR LIMITER LA GÊNE  
OCCASSIONNÉE  
ET POUR :**

- Restructurer le réseau d'eaux usées
- Renforcer le réseau d'eau potable
- Créer un réseau d'eaux pluviales



**COUPURE D'EAU**

Des coupures d'eau sont nécessaires pour le bon déroulement des travaux. Vous serez informés entre 48h et 72h à l'avance de toute interruption planifiée. En cas de coupures causées par des imprévus sur le chantier, les entreprises s'engagent à rétablir l'approvisionnement en eau dans les plus brefs délais.

**RESTEZ INFORMÉ :**

**[www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr) | [www.st-julien-en-genevois.fr](http://www.st-julien-en-genevois.fr)**